

PRESENTS		
LE MOULLEC	Frédéric	<i>Membre du Bureau Exécutif (Habitat)</i>
CORVISIER	Bernadette	<i>Membre du Bureau Exécutif (Transports)</i>
ABRAHAM	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
ADAM	Mariannick	<i>CM, LANGOAT</i>
BART	Sylvie	<i>SAINT-QUAY-PERROS</i>
BODIN	Marie-Pierre	<i>CM, TREGUIER</i>
BOURHIS	Thérèse	<i>TREMEL</i>
BOUSSU	Chantal	<i>CM, MINIHY-TREGUIER</i>
COLIN	Guillaume	<i>HENGOAT</i>
COSSIC	Yvon	<i>CM, TROGUERY</i>
DENIAU	Michel	<i>PENVENAN</i>
DUMORTIER	Annie	<i>CM, PLUZUNET</i>
GOURHANT	Brigitte	<i>PLOUBEZRE</i>
LANDOUAR	Jean-Michel	<i>CM, TREDREZ-LOCQUEMEAU</i>
LE CORRE	Marie-José	<i>PLOUMILLIAU</i>
LE DISSEZ	Yannick	<i>CM, PLOUGUIEL</i>
LINTANF	Hervé	<i>POULDOURAN</i>
MAREC	Danielle	<i>LANNION</i>
NIHOARN	Françoise	<i>PLEUMEUR-BODOU</i>
PEROCHE	Michel	<i>PERROS-GUIREC</i>
PICHOIRON	Jean-Luc	<i>CM, PLUFUR</i>
PRAT-LE MOAL	Michelle	<i>TREBEURDEN</i>
VIARD	Danielle	<i>LOUANNEC</i>
EXCUSES		
FEJEAN	Claudine	<i>LANNION</i>
LE MOAL	André	<i>POMMERIT-JAUDY</i>
LECHENNE	Yveline	<i>Conseil de Développement</i>
ASSISTAIENT		
BIENFAIT	François	<i>Service Transport</i>
BON	Adeline	<i>Service Transport</i>
ALLOITEAU	Rozenn	<i>Directrice Aménagement du Territoire</i>
ANDRE	Pierrick	<i>Directeur Général Adjoint Pôle Economie et Aménagement</i>
BOUCHER	Lucie	<i>Chargée de mission Centre-ville - Centre-Bourg</i>

ORDRE DU JOUR

1. **HABITAT :**

- a. Présentation du nouveau site internet du Point Info Habitat de LTC.
- b. Mise en œuvre du PLH 2018-2023 dans les actions foncières : restitution d'un premier travail par l'Institut Geoarchi.
- c. Mise en œuvre du PLH 2018-2023 dans la politique des fonds de concours de LTC :
 - Evolution des fonds de concours en faveur du logement social
 - Création d'un fonds de concours pour la restructuration de l'habitat en centre-bourg/centre-ville.
- d. Information sur la création d'une SPL Habitat.
- e. Délégation des aides à la pierre 2018
 - Habitat privé : enveloppe annuelle et programme ANAH/Habiter mieux 2018,
 - Logement social : programmation prévisionnelle 2018.
- f. Subventions et partenariats 2018.
- g. Appels à candidatures « Villes et Bourgs ruraux de Bretagne », projet d'OPAH renouvellement urbain et plan national "action coeur de ville".
- h. Demande de prolongation de portage foncier de la commune de Trélévern.
- i. Demande de portage foncier de la commune de Minihiy Tréguier.
- j. Affaires diverses.

2. **DEPLACEMENTS :**

- TAD Taxi TILT et Mobili TILT : bilan de la fréquentation suite à la mise en place des critères sociaux.
- Proposition d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique.
- Grille tarifaire 2018-2019.
- Lignes régulières : organisation du niveau de service / été 2018.
- Transports scolaires : préparation de la rentrée scolaire de septembre 2018.
- Fréquentation des lignes de marché.

3. **Questions diverses.****1. HABITAT :****a) Présentation du nouveau site internet du Point Info Habitat de LTC.**

Le site internet <http://pih-lannion-tregor.com/>, lié au site général de LTC, sera mis en ligne le 14 mars.

b) Mise en œuvre du PLH 2018-2023 dans les actions foncières : restitution d'un premier travail par l'Institut Geoarchi.

Lannion-Trégor Communauté a sollicité l'Institut de Géoarchitecture de Brest pour mettre en place une méthode d'application d'un référentiel foncier adaptable aux 60 communes de l'intercommunalité.

Ce référentiel doit permettre de renseigner une stratégie et une dynamique foncière comme par exemple, la maîtrise de l'extension urbaine ou encore la revitalisation des centres-bourgs.

Un premier travail a été fait sur 3 communes-test : Loguivy-Plougras, Ploubezre et Pleubian.

c) Mise en œuvre du PLH 2018-2023 dans la politique des fonds de concours de LTC

• Evolution des fonds de concours en faveur du logement social

Il est proposé différentes évolutions du guide des aides « habitat » de Lannion-Trégor Communauté afin d'intégrer les dispositions du PLH 2018-2023, devenu exécutoire au 1^{er} janvier 2018 :

- Majoration des subventions forfaitaires à la création de logements sociaux dans l'ancien (par réhabilitation de logements)
- Maintien des subventions à la construction de logements PLUS dans les mêmes conditions
- Arrêt des subventions à la construction de logements PLUS, sauf pour les logements adaptés au vieillissement et au handicap
- Evolution de la subvention forfaitaire au foncier viabilisé à 2 500 € pour tout type de logement,
- Création d'un fonds de concours en faveur de la réhabilitation des logements sociaux des bailleurs sociaux. Les modalités envisagées pour ce nouveau fonds de concours sont présentées.

Avis favorable de la commission sur ces évolutions du guide des aides et sur la création de ce fonds de concours en faveur de la réhabilitation des logements sociaux des bailleurs sociaux

• Création d'un fonds de concours pour la restructuration de l'habitat en centre-bourg/centre-ville.

Dans le cadre du PLH 2018-2023, est prévue la création d'un fonds concours facilitant la prise en charge des déficits fonciers d'opérations de rénovation urbaine. Sont soumis pour avis les modalités de mise en œuvre envisagées pour ce nouveau fonds de concours, qui s'adresserait aux 60 communes de LTC et comprendrait un accompagnement en phase étude puis en phase opérationnelle.

Avis favorable de la commission sur les modalités de mise en œuvre du fonds de concours pour la restructuration de l'habitat en centre-bourg/centre-ville

d) Information sur la création d'une SPL Habitat.

Le projet de création d'une SPLA est présenté. Il s'agit de se doter d'un outil adapté aux nouveaux enjeux de la politique de l'habitat.

La SPLA est une société anonyme avec un actionnariat 100 % LTC/communes. 2 formules de participation des communes au capital sont envisagées : action à 1 € ou à 0,5 €, ce qui pourrait aboutir à une participation de l'ordre d'1€ par habitant ou 0,5 € par habitant. Il en découlerait 2 hypothèses pour le Conseil d'administration : 10 sièges

pour LTC et 7 attribués aux représentants des communes ou 14 sièges pour LTC et 3 attribués aux représentants des communes. Il est précisé que la SEM concentrerait désormais ses actions sur l'économie et l'énergie, les actions en matière d'habitat étant reprise par la SPLA.

e) Délégation des aides à la pierre 2018

- *Parc privé*
Suite aux remontées des besoins de LTC pour l'année 2018 et aux négociations régionales, l'enveloppe annuelle d'aides de l'ANAH/habiter mieux à attribuer par LTC aux particuliers ayant des projets de rénovation thermique, de travaux lourds en sortie d'habitat indigne, ou d'adaptation de leur logement devrait s'élever à 1 874 563 € pour le territoire de LTC.
- *Parc social*
63 agréments, pour la réalisation de logements sociaux PLUS et PLAI, devraient être accordés à LTC lors du Conseil régional de l'hébergement et de l'habitat du 15 mars, permettant de réaliser la programmation 2018 prévisionnelle principale remontée par les bailleurs (présentée en commission).

Il a été convenu avec les bailleurs sociaux que LTC solliciterait une programmation complémentaire en septembre en CRHH, au vu des projets qu'ils s'engageraient à réaliser en 2018.

f) Subventions et partenariats 2018.

Les demandes de subvention de la Chambre des métiers et de l'ADIL sont présentées, ainsi que leurs actions menées sur notre territoire.

Les demandes de participation au Fonds Social du Logement du Département, à Créha-ouest (mettant à disposition de LTC un logiciel nécessaire de gestion locative sociale) et au Club régional des délégataires des aides à la pierre « Décentralisation et Habitat » sont également exposées.

Avis favorable de la commission à ces demandes de subventions

g) Appels à candidatures « Villes et Bourgs ruraux de Bretagne », projet d'OPAH renouvellement urbain et plan national "action coeur de ville".

Un point d'étape est fait sur ces dispositifs.

h) Demande de prolongation de portage foncier de la commune de Trélévern.

La demande de prolongation de portage foncier de la commune de Minihy Trélévern est exposée.

Avis défavorable de la commission au motif qu'une première prolongation a déjà eu lieu

i) Demande de portage foncier de la commune de Minihy Tréguier.

La demande de portage foncier de la commune de Minihy Tréguier est exposée.

Avis favorable de la commission

2. DEPLACEMENTS :

- TAD Taxi TILT et Mobili TILT : bilan de la fréquentation suite à la mise en place des critères sociaux

Remarques :

- Malgré la période d'observation, la révision des tarifs aurait dû se faire plus tôt, au regard des réclamations reçues,
- Plusieurs usagers n'ont pas fait de réclamations écrites ou orales ; les mécontents sont plus nombreux que les chiffres affichés,
- Lorsque la tarification sociale a été décidée en 2017, la commission 4 avait donné un avis favorable à la mise en place de tarifs différents selon des seuils de QF, dont une tranche à 1 500 € ; le Conseil Communautaire avait alors voté une tarification différente de la proposition de la commission 4,
- Il y a moins de personnes qui utilisent les services de TAD alors que le territoire est plus grand ; les seuils pourraient donc être augmentés,
- Si le problème est uniquement financier, le Conseil Communautaire doit voir quel budget est accordé aux transports et donc adapter les tarifs en conséquence.

Proposition de la commission : faire plusieurs tranches avec des tarifs différents, avec par exemple une tranche supplémentaire supérieure à 1 500 €, avec un tarif de 5 €/trajet à l'intérieur du pôle.

Avis défavorable de la commission sur la proposition de maintien des tarifs de TAD comme proposé.

Michel Péroche ajoute que des rumeurs à Perros-Guirec affirment qu'il n'y aura plus de cars et qu'ils seraient remplacés par du TAD.

B. Corvisier répond qu'aucune décision n'a été prise, mais que plusieurs possibilités sont à l'étude, concernant les horaires en heures creuses sur les lignes D et E. Elle rappelle qu'aux dernières réunions territoriales, aucun maire du pôle de Perros-Guirec n'a formulé de demandes de maintien de ces services, lorsqu'elle les a sollicités.

- Proposition d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Le prix moyen d'un VAE est d'environ 1 000 € TTC.

La commission :

- aurait souhaité un forfait de 100 € pour tous (au lieu des 10% du coût d'achat) pour permettre aux plus faibles revenus d'avoir une aide plus conséquente,
- s'interroge sur la manière dont LTC va s'assurer que l'utilisateur qui a bénéficié de l'aide ne va pas revendre son vélo rapidement.

La proposition est calquée sur le dispositif mis en place par l'Etat (même %, même plafond, mêmes dispositions) ; les bénéficiaires devront s'engager à ne pas revendre leur vélo dans l'année suivant l'aide, sinon ils devront rembourser celle-ci. Les vélos subventionnés seront équipés d'un autocollant mettant en avant l'aide de LTC.

Avis favorable de la commission pour l'aide de 10% à l'acquisition d'un VAE selon les conditions d'éligibilité telles que définies.

- Grille tarifaire 2018-2019

Concernant la proposition de tarification scolaire, F. Bienfait précise que LTC se verra transférer 51 circuits scolaires en septembre 2018, pour un montant de 1,2 M€ HT/an, compensés par la Région Bretagne, ainsi que les marchés de transports scolaires sur le territoire de LTC. Il indique aussi que lorsque LTC créera ou modifiera une ligne, le surcoût sera après transfert à la charge de LTC.

La commission :

- souhaite connaître la position de GP3A sur ce dossier. Les services précisent que seules LTC et St-Brieuc Agglo ont souhaité exercer en direct la compétence des transports scolaires. Les autres agglos dont GP3A ont choisi de continuer à déléguer à la Région leur compétence transports scolaires internes, la Région étant compétente pour tous les transports routiers entre Agglos,
- s'interroge sur le fait d'indiquer « sous réserve de l'absence de création de ligne ». Cela signifie se fermer à cette possibilité. Les services proposent de préciser dans le règlement d'exploitation que la création de ligne ne pourra être effective qu'après étude et selon un nombre conséquent d'élèves qui reste à définir (5 ; 10 ; 15 ?),
- précise qu'à terme LTC pourra faire évoluer le tarif et les règles de calcul (majoration au km, ...), en lien avec l'harmonisation des tarifs de transport scolaire que la Région envisage de mettre en place, les tarifs étant votés chaque année.

Avis favorable de la commission pour la proposition n°3 (unanimité moins 1)

Concernant les conditions d'utilisation des services scolaires, **la commission est favorable à la proposition n°1** (unanimité moins 1)

Concernant la vente des tickets à bord des cars scolaires, la commission retient la proposition de **ne pas vendre de titres à bord des cars scolaires, ni de pouvoir monter à bord des cars avec un ticket acheté en carnet** au préalable dans les Offices de Tourisme.

En effet, aujourd'hui, la vente de titres dans les Offices de Tourisme est inégalitaire sur le territoire. Seuls les Offices de Tourisme de Lannion, Plestin et Perros-Guirec vendent des titres de transport. Les élus souhaitent que les autres Offices de Tourisme puissent vendre des titres de transport et donc créer des régies là où il n'y en a pas. Point à voir avec Mme Mahé.

Concernant l'ouverture des services de transport scolaire aux usagers commerciaux, la commission est **favorable à ce que seuls les élèves ayant une carte de transport scolaire aient accès aux cars scolaires** (unanimité moins 2 abstentions).

Concernant la facturation, la majoration et le mode de paiement, la commission est **favorable aux 3 propositions** (diapositive n°47).

- Ligne 30 : indemnités forfaitaires en cas d'infraction

Avis favorable.

- Transports scolaires : préparation de la rentrée scolaire de septembre 2018

La commission s'étonne qu'aucune matérialisation au sol des arrêts scolaires n'ait été faite.

F. Bienfait indique que cette responsabilité relevait jusqu'en juin 2017 du Département et que, dans le cadre du transfert des circuits scolaires de la Région à LTC en septembre 2018, un diagnostic de la sécurité des arrêts est prévu à l'automne 2018. La Région a fait le même constat de nécessité de mettre en sécurité un certain nombre d'arrêts scolaires, à l'échelle des 4 départements.

La Commune de Pleumeur-Bodou signale qu'un abri est à remplacer suite à sa destruction. F. Bienfait précise :

- qu'il a connaissance du dossier,
- qu'il est prévu de remplacer cet abri dans le cadre du marché en cours de consultation,

- et que la sécurisation de cet arrêt devra être étudiée dans le diagnostic évoqué ci-dessus.

- Fréquentation des lignes de marché

La commission s'interroge sur le besoin d'une ligne de marché le mardi entre Ploumilliau et Lannion.

MJ Le Corre explique que, depuis septembre 2017, la ligne 30 ne dessert plus le bourg de Ploumilliau en période scolaire (cette modification fait suite à un constat d'absence de fréquentation). La commune a prévu de communiquer sur ce service du mardi pour en augmenter la fréquentation.

B. Corvisier rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation dont il faudra analyser la fréquentation, pour déterminer le maintien ou l'arrêt de ce service spécifique.

- Service Allô TILT

B. Corvisier indique que ce service fonctionne bien en période scolaire, principalement utilisé par les scolaires mais estime qu'il n'était à l'origine pas fait pour ça.

La commission propose de ne pas autoriser les scolaires à utiliser le service.

Le service transport se renseigne si juridiquement cette solution est envisageable.

La commission émet un avis défavorable à la suppression du service Allô TILT pendant les petites vacances scolaires.

3. Questions diverses.